

A l'appui de sa demande de rescrit relatif à la contribution assise sur les avantages de préretraite et de cessation anticipée d'activité, le demandeur doit a minima :

- Justifier la nature du dispositif mis en place : préretraite d'entreprise (à l'exclusion des dispositifs publics : FNE, CATS, préretraite amiante) ;
- Justifier les modalités de mise en place: convention, accord collectif, contrat de travail, autre stipulation contractuelle, décision unilatérale de l'employeur (à l'exclusion des textes de nature législative ou réglementaire) ;
- Indiquer la date de mise en place du dispositif (avant ou après le 27 mai 2003) ;
- Indiquer la date d'effet de la préretraite (avant ou après le 11.10.2007) ;
- Indiquer la date de rupture du contrat de travail.